Accusé de réception en préfecture 025-212505390-20220718-202106-3-CC Date de télétransmission : 18/07/2022 Date de réception préfecture : 18/07/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

N° DE L'ACTE : DEC2022-07-18-23 en date du 18 juillet 2022

SERVICE: Services Techniques

OBJET: EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN
2º AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI DES MARCHES DE TRAVAUX

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire de la Commune de SELONCOURT,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22, modifié par la loi du 23 novembre 2018
- Vu la délibération du Conseil Municipal réuni le 09 JUIN 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation (alinéa 3), de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, alinéa 4,
- Vu la décision 2021-09-13-32 m'autorisant à signer le marché 2021-06 avec la SARL EGBTP, lot 01,
- Vu la décision 2021-09-13-33 m'autorisant à signer le marché 2021-07 avec la SARL SOGYCOBOIS, lot 02,
- Vu la décision 2021-09-13-34 m'autorisant à signer le marché 2021-08 avec la SAS METTEY, lot 04,
- Vu la décision 2021-09-13-35 m'autorisant à signer le marché 2021-09 avec la SAS NEGRO PERE ET FILS, lot 05,
- Vu la décision 2021-09-13-36 m'autorisant à signer le marché 2021-10 avec la SAS CLAIR ET NET, lot 06,
- Vu la décision 2021-09-13-37 m'autorisant à signer le marché 2021-11 avec la SARL MURATORI DECORATION, lot 07,
- Vu la décision 2021-09-13-38 m'autorisant à signer le marché 2021-12 avec la SA SOL PRO, lot 08,
- Vu la décision 2021-09-13-39 m'autorisant à signer le marché 2021-13 avec la SARL ESPACE HABITAT, lot 09,
- Vu la décision 2021-09-13-40 m'autorisant à signer le marché 2021-14 avec la SARL SEEB, lot 10,
- Vu la décision 2021-09-13-41 m'autorisant à signer le marché 2021-15 avec la SAS EIMI, lot 11,
- Vu la décision 2021-10-13-44 m'autorisant à signer le marché 2021-16 avec la SARL CLAIR ET NET, lot 03,
- Vu la décision 2021-10-13-45 m'autorisant à signer le marché 2021-17 avec la SARL MENETRIER, lot 12,
- Vu la décision 2021-11-29-46 m'autorisant à signer l'avenant n°1 au marché 2021-10 avec la SAS CLAIR ET NET, lot 06,
- Vu la décision 2021-11-29-47 m'autorisant à signer l'avenant n°1 au marché 2021-14 avec la SARL SEEB, lot 10,
- Vu la décision 2021-11-29-48 m'autorisant à signer l'avenant n°1 au marché 2021-15 avec la SAS EIMI, lot 11,
- Vu la décision 2021-11-29-49 m'autorisant à signer l'avenant n°1 au marché 2021-06 avec la SARL EGBTP, lot 01,
- Vu la décision 2022-01-06-01 m'autorisant à signer l'avenant n°2 au marché 2021-15 avec la SARL SEEB, lot 10,
- Vu la décision 2022-01-06-02 m'autorisant à signer l'avenant n°1 au marché 2021-11 avec la SARL MURATORI, lot 07,
- Vu la décision 2022-02-14-04 m'autorisant à signer l'avenant n°2 au marché 2021-11 avec la SARL MURATORI, lot 07,
- Vu la décision 2022-02-14-05 m'autorisant à signer l'avenant n°2 au marché 2021-15 avec la SARL SEEB, lot 10,
- Vu la décision 2021-05-05-11 m'autorisant à signer l'avenant n°1 au marché 2021-16 avec la SAS CLAIR ET NET, lot 03,
- Vu la décision 2022-05-05-12 m'autorisant à signer l'avenant n°3 au marché 2021-11 avec la SARL MURATORI, lot 07,
- Vu la décision 2022-05-05-13 m'autorisant à signer l'avenant n°1 au marché 2021-13 avec la SARL ESPACE HABITAT, lot 09,
- Vu la décision 2022-06-09-19 m'autorisant à signer l'avenant de prolongation de délai pour tous les marchés de travaux de l'opération, arrêtant la date de fin de délai d'exécution au 15 août 2022.

Accusé de réception en préfecture 025-212505390-20220718-202106-3-CC Date de télétransmission : 18/07/2022 Date de réception préfecture : 18/07/2022

CONSIDERANT

 La nécessité de prolonger la durée de l'opération de 5 semaines complémentaires du fait du retard d'approvisionnement des matériaux.

DECIDONS

Article 1^{er} :Un avenant de prolongation de délai de 5 semaines est signé avec toutes les entreprises arrêtant la date de fin de délai d'exécution au 19 septembre 2022, à savoir :

- Avenant n°3 au marché 2021-06 avec la SARL EGBTP, lot 01,
- Avenant n°2 au marché 2021-07 avec la SARL SOGYCOBOIS, lot 02,
- Avenant n°3 au marché 2021-16 avec la SARL CLAIR ET NET, lot 03,
- Avenant n°2 au marché 2021-08 avec la SAS METTEY, lot 04
- Avenant n°2 au marché 2021-09 avec la SAS NEGRO PERE ET FILS, lot 05,
- Avenant n°3 au marché 2021-10 avec la SAS CLAIR ET NET, lot 06,
- Avenant n°5 au marché 2021-11 avec la SARL MURATORI DECORATION, lot 07,
- Avenant n°2 au marché 2021-12 avec la SA SOL PRO, lot 08,
- Avenant n°3 au marché 2021-13 avec la SARL ESPACE HABITAT, lot 09,
- Avenant n°5 au marché 2021-14 avec la SARL SEEB, lot 10,
- Avenant n°3 au marché 2021-15 avec la SAS EIMI, lot 11,
- Avenant n°2 au marché 2021-17 avec la SARL MENETRIER, lot 12,

Article 3 : Conformément à l'article L.2122.-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal. Transmission sera faite à Monsieur le Sous-Préfet par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 18 juillet 2022

M

Le Maire

Daniel BUCHWALDER